



VILLE  
DE  
**POUZOLLES**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME DE TRANSITION ENERGETIQUE CHOIX ENTREPRISE

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le 8 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, LUCAS André, MARCO Claude, MARQUET Nathalie, MAS Bernard, MIRABILE Noëlle, SURRE Line.

Absente excusée : MME SIMON Jennifer.

Secrétaire de séance : MME CALON Mauricette

Procuration de MME SIMON à MME CALON.

Convocation en date du 2 décembre 2022

Membres en exercice 14, présents 13, absent excusé 1.

Voix pour 13, contre 0, abstention 0

Le Maire rappelle qu'un appel d'offres a été publié la plateforme dématérialisée ainsi que sur les annonces légales de Midi Libre. La date de remise des offres a été fixée au 28 novembre 2022 à 17 heures.

Les entreprises avaient la possibilité de présenter des prestations alternatives (variantes libres) tout en respectant impérativement les exigences minimales suivantes : équivalence technique, respect architectural et gain économique.

Le Cabinet NAOS, maître d'œuvre, a analysé les offres.

Le marché comporte 1 seul lot.

3 offres ont été reçues

	Offre solution de base	offre variante
RSE	316 911.75 €	259 841.75 €
ALLEZ	370 910.00 €	-
BORDERES-SANCHIS	298 093.00 €	-

L'entreprise RSE a produit des études d'éclairage et a proposé une variante.

Compte tenu des offres de prix présentées, représentant 40% de la note globale, et des valeurs techniques représentant 60% de la note globale, le cabinet NAOS propose de retenir la société RSE, qui a présenté l'offre la plus avantageuse, pour 259 841.75 € HT.

Le maire propose de suivre la proposition du cabinet NAOS, soit un montant total de travaux HT de 259 841.75 € HT. Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **CHOISIT** à l'unanimité l'entreprise RSE pour un montant de 259 841.75 € HT.
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces du marché
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget principal 2023

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits.

Le Maire,  
ROUCAYROL Guy

